

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

10 rue Causserouge 33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98

Mél : [astiasi@free.fr](mailto:astiasi@free.fr)

Site Internet : <http://www.astibordeaux.org>

[Association reconnue d'intérêt général](#)

# **SOMMAIRE**

Introduction .....	3
Les cours de français et d'alphabétisation .....	5
• Le fonctionnement.....	5
• L'équipe .....	6
• Le public et la fréquentation .....	7
• La formation et les actions pédagogiques .....	9
• Été 2012 .....	9
Les permanences juridiques et administratives .....	10
Les permanences consacrées au conseil juridique .....	10
• L'organisation .....	10
• Le public .....	10
• Les demandes .....	11
• Les outils .....	13
• Le contexte juridique .....	14
• Les formations données à l'Asti.....	15
Les permanences administratives .....	16
Le service de domiciliation.....	17
Les liens avec la F.A.S.T.I. ....	19
Les représentations extérieures .....	21
• Représentation dans des Associations .....	21
• Représentation dans des Collectifs .....	21
Planète.....	21
Tem. Pref.....	22
Autres actions ou représentations .....	25
Conclusion .....	26

# **INTRODUCTION**

Depuis 1968 l'ASTI de Bordeaux s'est fixée comme objectif de lutter, aux côtés des personnes étrangères ou d'origine étrangère, contre toutes les formes de discriminations et de promouvoir les idées de libre circulation et libre installation.

Nos activités, assurées exclusivement par des bénévoles dans un esprit de solidarité, tendent à apporter un soutien effectif à notre public, à informer et mobiliser sur les situations des personnes immigrées en France.

Afin de tenter de remplir au mieux nos objectifs statutaires, nous avons mis en place deux types d'activités : des activités hebdomadaires permanentes et des activités dites ponctuelles en fonction de la demande et de la situation sociopolitique du moment.

1. les activités permanentes concernent des services coordonnés visant à permettre aux personnes reçues d'accéder à un statut de citoyen à part entière :
  - soutien juridique et administratif
  - soutien linguistique

2. les activités d'information sur la condition des personnes étrangères, qui passent par l'organisation de formations, la participation à des collectifs, à des réunions inter-associatives...

Notre action s'insère dans un tissu associatif plus large et contribue, à son échelle, à améliorer la situation des personnes étrangères, en leur apportant une écoute et un soutien. L'ASTI est aussi un lieu d'accueil, de conseil et de cordialité, et offre à son public la possibilité de tisser des liens sociaux. Notre but est également d'informer le plus largement possible sur la précarisation continue de la condition des étrangers en France, et de combattre les préjugés, souvent ancrés, sur cette thématique.

L'année 2012 restera probablement profondément marquée par l'espoir déçu en matière de Droits des étrangers. Après 5 années de durcissement sans précédent des textes en matière d'entrée et de séjour des étrangers, beaucoup de demandeurs en attente (un peu moins les associatifs de terrain) espéraient un réel changement.

Hélas, il n'en fut rien. Bien au contraire, les Roms continuèrent à subir les évacuations forcées et la destruction de leurs hébergements de fortune ; la circulaire de « régularisation » ne parut que le 28 novembre et, cerise sur le gâteau, les expulsions comptabilisées par le ministère de l'intérieur battirent tous les records avec 36822 expulsions (plus 3000 par rapport à 2011), que l'on peut difficilement imputer au seul précédent gouvernement.

Concernant la circulaire du 28 novembre, aussi appelée circulaire « Valls », point de régularisation massive à en attendre. Du reste, le ministre de l'intérieur a précisé que les régularisations ne seront pas supérieures aux 30000 annuelles des années passées.

Effectivement, à la lecture des critères **cumulatifs** et **restrictifs** (5 années de présence, 8 bulletins de salaire, 3 ans de scolarisation d'au moins un enfant etc ...) il apparaît très vite que peu de personnes pourront prétendre à bénéficier de cette circulaire qui de toute les manières en cas de

refus ne peut, comme toute circulaire, faire l'objet d'un recours devant un juge.

Tout de même un point positif, cette circulaire prône le dialogue avec les associations. Nous rencontrons donc les services préfectoraux tous les 3 mois pour faire un point sur les « améliorations » de l'accueil des étrangers en préfecture : celles que nous réclamons depuis longtemps et celles que la préfecture dit aussi vouloir mettre en œuvre. Ces entretiens nous permettent aussi d'aborder l'application de la circulaire et plus généralement du CESEDA.

De manière générale, nous menons à l'ASTI un combat de longue haleine, demandant persévérance, avec ses moments de victoire et ceux de découragement, et sommes confrontés à des situations humaines parfois très difficiles.

Un hommage doit être rendu à ces hommes et femmes que nous recevons quotidiennement qui, malgré leurs parcours de vie complexes et semés d'embûches, se battent pour survivre et vivre dans la dignité !

En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activités,

Frédéric ALFOS,

Président de l'ASTI Bordeaux

# **LES COURS DE FRANÇAIS ET** **D'ALPHABÉTISATION**

## **INTRODUCTION**

Les personnes immigrées qui suivent les cours de français et d'alphabétisation de l'ASTI viennent pour un apprentissage de la langue ou de la lecture et de l'écriture, mais aussi plus largement en vue d'acquérir une autonomie au quotidien : comprendre les modes de vie, les institutions, les modes de communication dans la société du pays d'accueil, ceci afin de rompre leur isolement et de s'insérer au mieux.

Notre association a toujours pris en compte cette dimension : nous sommes un maillon de l'insertion des migrants. Dans cette optique, la qualité de l'accueil de ces personnes et la convivialité des cours nous apparaissent primordiaux.

Certaines personnes qui viennent prendre des cours dans notre association entreprennent en parallèle des démarches, via les permanences juridiques et administratives, en vue de résoudre des problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

Depuis la mise en place de cette activité, les différents coordinateurs qui se sont succédés ont œuvré dans le sens de cette intégration, en adaptant année après année l'accueil et les méthodes pédagogiques.

## **LE FONCTIONNEMENT**

### **Les horaires et les groupes :**

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h30.

Les apprenants sont répartis en sept groupes de niveau :

*Groupe "alphabétisation"* : composé de personnes analphabètes. Il s'agit de personnes ne sachant ni lire, ni écrire (ou très peu) et n'ayant pas ou peu été scolarisées.

*Groupes "débutants" 1, 2 3 et 4* : composés de personnes arrivées depuis peu. Ces personnes, souvent scolarisées dans leur pays d'origine, n'ont aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin.

*Groupe "intermédiaires"* : composé de personnes possédant quelques rudiments de la langue française. L'objectif de ce groupe est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orales (compréhension, production, discrimination et correction phonétique).

*Groupe "avancés"* : Ces personnes maîtrisent les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise des compétences écrites de communication (compréhension et production) et le perfectionnement oral.

L'organisation de tous ces cours sur trois créneaux horaires (15h30-17h, 17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et à leurs contraintes horaires d'ordre professionnel ou familial. Les apprenants ont ainsi la possibilité de combiner les

horaires sur la semaine.

### **L'accueil et les inscriptions :**

Le premier accueil, au moment des périodes d'inscription, consiste à évaluer le niveau de français écrit et oral des nouveaux venus ainsi que leurs attentes afin de les orienter vers le groupe qui leur correspond. Ce premier contact est très important car il détermine souvent l'assiduité de l'apprenant. Nous avons mis en place, à la rentrée 2012, un document de bienvenue expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutants, traduits en de nombreuses langues. Ceci facilite ce premier contact en permettant de surmonter la barrière de la langue.

### **L'organisation pratique des cours**

#### ***La gestion des présences***

L'ASTI reçoit plus de demandes d'inscriptions aux cours qu'elle ne peut accueillir d'apprenants, du fait du nombre de salles disponibles. Nous avons donc constamment des listes de personnes en attente de pouvoir suivre un cours, d'où la nécessité de suivre les présences, pour permettre le remplacement de personnes qui n'assistent plus au cours par de nouveaux apprenants.

Ce relevé de présences permet également de pouvoir délivrer à la demande des certificats qui peuvent, dans certains cas, être très importants pour les étrangers,

#### **Le cahier de coordination**

Un cahier de coordination est laissé dans chaque salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. Cet outil s'est par le passé avéré très utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, etc...

### **Les temps de rencontres :**

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

*Des repas* conviviaux sont organisés à chaque fin de trimestre, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. C'est un moment privilégié où tous les groupes de niveaux se décroissent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer.

*Des sorties ou activités culturelles* sont organisées par des formateurs ou des référents d'accueil en cours d'année. Ainsi :

- accompagnement à la bibliothèque municipale, présentation des outils disponibles du département autoformation en liaison avec le personnel de la bibliothèque.
- visite du musée d'Aquitaine.

## **L'ÉQUIPE**

### **Une équipe de formateurs, tous bénévoles :**

Elle est composée de plus de 40 personnes, chaque formateur assurant un ou deux cours d'1h30 par semaine. La plupart des cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise

en charge plus individualisée des apprenants. Un groupe de niveau comprend donc a minima quatre formateurs bénévoles, un par soir sur quatre jours. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des travailleurs, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités.

Certains formateurs sont des stagiaires de l'université : master FLE, licence sciences du langage, licence sciences de l'éducation. Ces étudiants apportent un enrichissement intéressant pour l'activité des cours de français et d'alphabétisation grâce au savoir théorique. Elle se traduit notamment par plusieurs conventions de stages effectués à l'ASTI. Ces étudiants et stagiaires en retirent une expérience concrète et une première connaissance des populations concernées, ce qui leur permet d'appliquer les notions théoriques acquises dans leur cursus universitaire.

### **Cinq coordinateurs:**

Depuis la rentrée 2012, cinq coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI. Ils sont tous les cinq chargés de l'organisation générale (inscriptions, recrutement des bénévoles,...), des relations avec le Bureau de l'association au sein duquel ils sont représentés, de la gestion des pages Cours de français du site internet, des questions pédagogiques, de documentation et d'organisation matérielle. Ils sont présents chaque soir à l'ASTI et sont à la disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique pour toute interrogation ou difficulté.

Quatre de ces coordinateurs sont référents d'accueil et assurent la permanence chaque soir de 17h à 20h. Ils s'assurent du bon déroulement des cours : ouverture et fermeture des locaux et des salles, orientation des apprenants, gestion des présences et des absences. Ils peuvent proposer des supports pédagogiques aux formateurs.

### **La communication au sein de l'équipe**

**Les réunions de formateurs** - Elles réunissent tous les formateurs, à la fin de chaque trimestre. Elles permettent un échange autour de leur activité.

**Les réunions de coordination** – Depuis octobre 2012 les cinq coordinateurs se réunissent tous les mois pour assurer le suivi de l'action et en rendre compte au bureau.

**Les casiers** - Tous les formateurs qui le souhaitent disposent d'un casier à leur nom dans le bureau de l'ASTI, mais la plupart des informations circulent par courriel.

**Le site internet** - Le site de l'asti [www.astibordeaux.org](http://www.astibordeaux.org) permet de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier.

## **LE PUBLIC ET LA FRÉQUENTATION**

Depuis la rentrée d'octobre 2012, l'évolution la plus significative dans la fréquentation est la conséquence directe de la crise économique qui frappe encore plus durement l'Europe du sud : l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Nous constatons un accroissement important d'hispanophones composé de résidents étrangers installés souvent depuis plus de 10 ans en Espagne (Afrique du nord et Amérique du sud) et d'Espagnols.

## ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

316 inscrits  
723 cours de 1 h 30  
4454 présences  
6,2 personnes en moyenne par cours

### Eté 2012

56 inscrits, 3 niveaux par soir, 3 soirs par semaine  
10 semaines de cours pour 450 présences, soit une augmentation d'activité d'environ 25% par rapport à l'été précédent. Entre 5 et 6 personnes en moyenne à chaque cours.

### Octobre à décembre 2012

196 inscrits (dont 132 à la rentrée). 2018 présences lors de 308 cours, soit 6,5 en moyenne par cours.

### Rentrée 2012

#### Âge des apprenants :

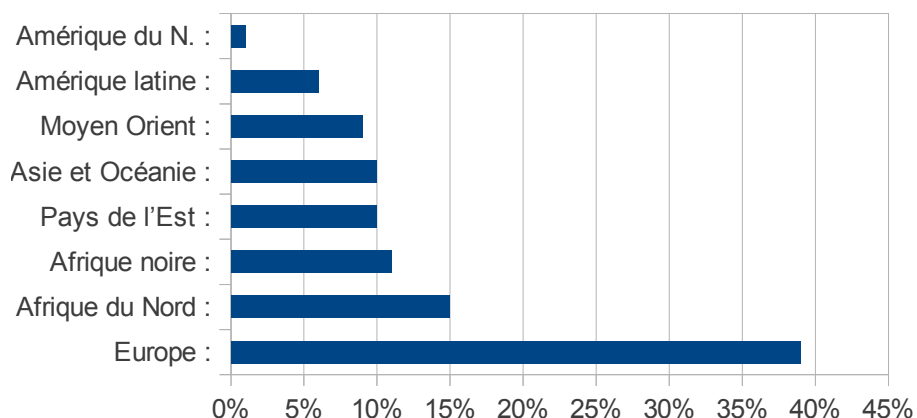
46% de moins de 30 ans et 54% de 30 à 60 ans :

#### Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI a accueilli cette année 65% d'hommes et 35% de femmes.

#### Répartition des apprenants par origine géographique:

Europe :	39%
Afrique du Nord :	15%
Afrique noire :	11%
Pays de l'Est :	10%
Asie et Océanie :	10%
Moyen Orient :	9%
Amérique latine :	6%
Amérique du N. :	1%



Au total 66 nationalités.

La demande d'inscription étant largement supérieure aux capacités d'accueil de l'ASTI, les inscriptions sont périodiquement mises à jour. Les personnes qui n'assistent plus aux cours sont désinscrites, permettant ainsi l'inscription de nouveaux apprenants qui figuraient sur la liste d'attente.



## LA FORMATION ET LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

### **Le CLAP Aquitaine :**

La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest. Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

En décembre 2012, une formation spécifique a été proposée et suivie par 11 formateurs de l'ASTI, sur les thématiques suivantes :

- compréhension orale
- utilisation d'outils
- mise en situation
- expression orale
- phonétique

### **La formation interne :**

Elle se fait principalement par le fonctionnement en binôme qui permet d'associer un formateur expérimenté avec un nouveau.

### **Le fond de ressources :**

Il propose des outils pédagogiques et des documents didactiques prêts à l'emploi, en directe adéquation avec notre structure. Les formateurs disposent ainsi d'une grande variété de documents supports.

## ÉTÉ 2012

Des cours ont eu lieu pendant les mois de juillet et août pour les personnes disponibles ne souhaitant pas arrêter, avec évidemment des regroupements de niveaux et une périodicité moins grande.

Ces cours d'été ont toujours un succès croissant.

En juillet et août 2011, 80 cours d'une heure trente ont été dispensés, totalisant 450 personnes présentes.

## CONCLUSION

Nous tenons à ce que le cadre des cours demeure avant tout un espace de convivialité et d'échanges. Notre objectif est de donner des outils aux personnes immigrées afin qu'elles puissent mieux vivre en France. La diversité des origines culturelles dans nos cours permet de découvrir l'altérité et de favoriser les échanges des cultures et des savoirs.

L'équipe des formateurs accompagne les apprenants dans leur démarche d'insertion.

# **LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES**

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI de Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

## **LES PERMANENCES CONSACRÉES AU CONSEIL JURIDIQUE**

### **L'organisation**

Notre structure propose à notre public un soutien juridique à raison de 2 permanences juridiques par semaine : le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h. Une quinzaine de bénévoles participent à cette activité de soutien juridique.

### **Le public**

- ≡ des Français «de souche» ou d'origine étrangère qui ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches administratives, ou qui souhaitent connaître les procédures à suivre afin de recevoir des membres de leur famille ou épouser un étranger
- ≡ des étrangers installés régulièrement en France qui nous consultent pour le renouvellement de leur titre de séjour, leur changement de statut, la procédure de regroupement familial ou les possibilités d'acquisition de la nationalité française...
- ≡ des demandeurs d'asile que nous soutenons pour remplir leur demande ou faire un recours
- ≡ des étrangers de passage qui s'informent sur la législation française relative à l'entrée et au séjour.

Il est important de signaler que les personnes recourant aux services de l'ASTI sont dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan...), soit dans la CUB (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Trois quarts des personnes venant à l'ASTI demeurent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (du Médoc par exemple) ou d'autres départements de la région (Lot-et-Garonne par exemple)

## Les demandes

Parfois elles sont précises : information sur des procédures, aide à la rédaction d'un courrier...

Mais souvent il s'agit d'abord d'identifier les attentes et besoins de la personne et pour cela franchir des difficultés qui ne sont pas liées qu'au barrage de la langue.

Il nous faudra avant tout établir la confiance, puis extraire des propos les informations utiles, les ordonner, analyser la situation pour envisager avec eux des solutions qui peuvent être multiples, en donner les composantes afin que le demandeur dispose d'éléments pour décider de la piste à suivre. Il restera à l'accompagner dans la voie choisie.

La fréquentation est toujours très importante : au cours de l'année 2012 nous avons assuré plus de 1266 entretiens correspondants à environ 789 personnes, lors de 113 permanences ;

### Age sexe des personnes

Les 2/3 des personnes qui viennent aux permanences sont des hommes

De même les 2/3 de l'ensemble des demandeurs ont plus de 30 ans

Sexe// âge	16-18	19-30	31-60	> 60	NR	total	%
F	8	83	170	7	18	286	36
H	9	125	319	23	24	500	<b>63</b>
Non renseigné					3	3	0
Total	17	208	489	30	45	789	100
%	2	26	<b>62</b>	4	6	100	

### Nationalité des personnes

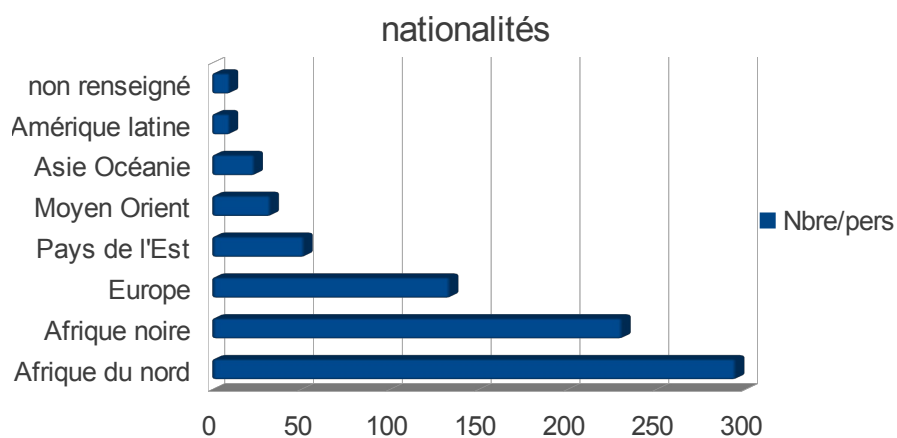
75 nationalités sont représentées.

5 nationalités (Algérie, Maroc, Bulgarie, Sénégal, Cameroun) représentent près de 50% des personnes venant aux permanences juridiques.

10 autres nationalités représentent les 25% suivants

Le dernier quart correspond à 60 nationalités différentes

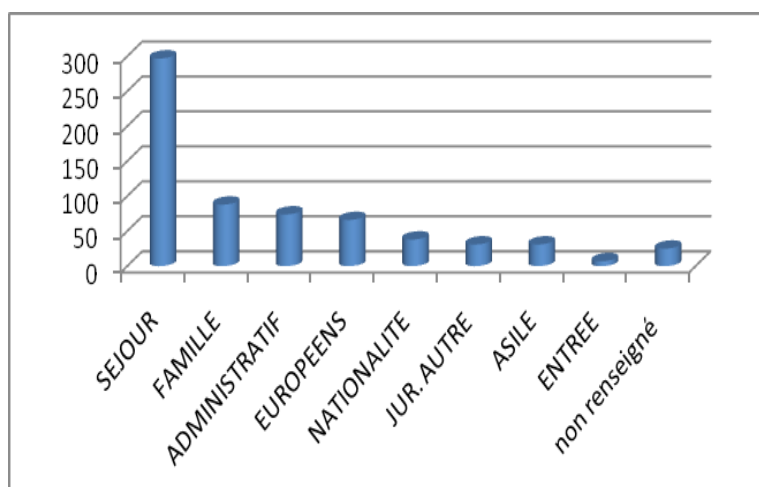
75 nationalités		%
Afrique du nord	295	37%
Afrique noire	231	29%
Europe	134	17%
Pays de l'Est	52	7%
Moyen Orient	33	4%
Asie Océanie	24	3%
Amérique latine	10	1%
non renseigné	10	1%
	789	100%



## **Problèmes rencontrés:**

Regroupement des motifs principaux

		2012	2011
Séjour	297	45%	52%
Famille	88	13%	18%
Administratif	74	11%	8%
Européens	66	10%	7%
Nationalité	38	6%	7%
Jurid. autres	31	5%	4%
Asile	31	5%	3%
Entrée	7	1%	1%
non renseigné	25	4%	
<b>Total général</b>	<b>657</b>	<b>100%</b>	<b>100,0 0%</b>



Les 45 % liés au séjour recouvrent des situations diverses:

- papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour CE d'un autre pays
- nouvellement arrivé ou en France depuis de nombreuses années
- étudiants : non renouvellement, changement de statut...
- travailleurs ou non travailleurs sans papiers

Arrivent ensuite 13% liés à la situation familiale

- regroupement familial
- conjoint français
- parent d'enfant français...

puis 3 postes en augmentation par rapport à 2011 :

11% liés à des problèmes avec l'administration (Caf, Cnam, Pôle emploi...)

essentiellement problèmes liés à la reconnaissance des prestations ou droits sociaux : CMU, AME, AAH, allocations familiales, RSA ...

problèmes de police parfois

10% liés à des problèmes concernant des Européens

- le droit au séjour : ressources, assurance
- questionnement sur le droit au travail et son accès

Beaucoup d'Européens en régime transitoire mais aussi de plus en plus de communautaires à part entière.

### 5% liés à l'asile

- essentiellement des demandes de réexamen

### Enfin 6% liés à la nationalité

- recours ou demande après dossier ajourné

### et 1% lié à l'accès sur le territoire

- questionnement sur l'obtention des visas ...

### **Doit également être souligné l'important travail fait en aval :**

- Accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux
- Contacts avec les partenaires
- Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours ...
- A signaler également les demandes de renseignement en provenance du site de l'Asti . Nous ne disposons pas toujours des données suffisantes sur la situation de la personne, dans ce cas :
  - soit nous répondons de manière générale
  - soit nous leur conseillons de passer à une permanence ou nous les orientons vers des associations de défense des étrangers proches de leur domicile.

## Les outils

Quand nous arrivons à l'Asti nous ne sommes pas tous des juristes chevronnés surtout en matière de droit des étrangers.

- Pendant quelques mois les entretiens se font en duo avec un ancien.
- L'Asti assure des formations de base (ouvertes à d'autres associations)
- De plus, plusieurs d'entre nous ont pu suivre les formations très complètes du GISTI et de la FASTI.
- Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent et la documentation du Gisti...
- Nous pouvons faire appel à l'expertise d'une avocate honoraire
- Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet d'examiner les situations les plus difficiles et les solutions juridiques font l'objet d'informations et d'explications.

## Le contexte juridique

Quelques textes marquants :

\*sur la nationalité : deux décrets du 30 janvier 2012 mettent en place une charte des droits et des devoirs du citoyen et précisent l'évaluation des demandeurs dans les domaines de l'histoire et de la culture

\*sur les taxes : modification de leur montant dans les décrets du 29 décembre 2011 et du 29 décembre 2012 : ce dernier texte diminue légèrement certaines taxes, mais ne remet pas en cause le visa de régularisation

\* sur l'AME : la loi du 16 août 2012 supprime le forfait de 30 euros à compter du 4 juillet 2012

\*concernant les Roumains et les Bulgares :

-instruction du 26 août 2012 : suppression de la taxe versée par l'employeur et perçue par l'OFII lors de la première embauche

-arrêté du 1 octobre 2012 élargissant la liste des métiers pour lesquels il leur sera délivré une autorisation de travail

\* loi du 31 décembre 2012 sur la retenue et le délit de solidarité :

-suppression du délit de séjour irrégulier mais création d'une nouvelle infraction de maintien sur le territoire ;

-immunité élargie pour l'aide à l'entrée et au séjour irrégulier : concerne désormais la famille élargie et les associations humanitaires

\* sur les étrangers en situation irrégulière : la circulaire du 28 novembre 2012 dite circulaire Valls de régularisation alors qu'il s'agit d'une simple application des textes existants. Cette circulaire édicte des critères très restrictifs qui visent à empêcher tout mouvement important de régularisation.

A titre d'exemples :

-pour les parents d'enfants scolarisés, il faut 5 ans de présence en France et 3 ans de scolarisation des enfants

-pour les travailleurs il faut 5 ans de présence, un contrat de travail et une ancienneté de huit mois dans le travail sur les deux dernières années ou 30 mois sur les cinq dernières années

On ne constate donc aucune rupture avec la politique antérieure, aucune réforme en profondeur du Cesda. C'est la continuité de la politique de fermeture des frontières initiée par les gouvernements précédents.

La logique revendiquée par le gouvernement d'un quota de régularisation se traduit par l'exclusion d'un grand nombre d'étrangers et notamment tous ceux qui travaillent au noir.

La circulaire Valls n'apporte rien de tangible et de plus elle n'est pas invocable devant les Tribunaux, ce qui laisse l'administration libre d'user de son pouvoir discrétionnaire d'appréciation.

Cette politique reste toute aussi brutale avec poursuite des contrôles d'identité discriminatoires, maintien du nombre d'expulsions, déploiement de force contre les Roms ...

## Les formations données à l'ASTI

Les modifications continues de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification font que tous les besoins de formation de tous les acteurs bénévoles de l'Asti et de ses partenaires sont quasi permanents.

L'Asti est également sollicitée pour participer à des réunions extérieures portant sur le droit des étrangers et les politiques migratoires.

### Formation au droit des étrangers pour les bénévoles Asti et autres associations

Ces formations sont préparées par des membres de l'ASTI pour des bénévoles de l'ASTI et ouvertes à d'autres participants (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...). Elles durent 1/2 journée et sont gratuites avec une libre participation aux frais.

En 2012, 4 thèmes ont été traités :

samedi 4 février	Le séjour des étrangers
samedi 3 mars	Les communautaires
samedi 10 novembre	L'éloignement du territoire
samedi 8 décembre	Formation de base

En moyenne 25 personnes participaient à ces formations

### Formation continue des bénévoles de l'Asti

Sous forme de réunions mensuelles

- Rappel des publications sur le droit des étrangers
- nouveaux textes législatifs et nouvelles jurisprudence
- développement d'un point de droit
- études de cas pratiques rencontrés en permanences

## LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Instaurées depuis une dizaine d'années, les permanences administratives ont pour mission de compléter l'action des permanences juridiques. Elles se déroulent le lundi après-midi de 14 heures à 16 heures. Elles ont été assurées au cours de l'année 2012 par 3 bénévoles régulièrement aidés par une ancienne apprenante des cours de français. Ils forment une équipe soudée, ce qui leur permet de se compléter efficacement.

En 2012, 209 usagers ont été reçus et 322 entretiens effectués. Certaines personnes viennent régulièrement et ont leurs correspondances suivies hebdomadairement.

Les usagers sont des étrangers ou des Français naturalisés. Pour les droits liés à un titre de séjour, les étrangers sans papiers, sont orientés tout d'abord vers les permanences juridiques .

Les entretiens concernent :

- pour une part l'accompagnement dans les démarches administratives courantes :
  - accès aux soins : CMU, AME, mutuelle complémentaire...
  - prestations familiales et sociales : CAF...
  - logement - bailleurs sociaux
  - aide-juridictionnelle
  - déclarations de revenus : particuliers, auto-entrepreneurs...

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

- d'autre part l'aide au règlement de litiges avec les administrations et organismes privés
  - versements de prestations suspendus
  - frais médicaux et hospitaliers
  - dossiers de surendettement
  - impayés bancaires

Un contact téléphonique avec les organismes concernés permet souvent de clarifier une situation incomprise et d'amorcer son règlement.

Des rencontres avec les partenaires institutionnels donnent aux permanenciers une meilleure connaissance de la législation en vigueur et facilitent les échanges.

- sans oublier la mise en relation avec des organismes caritatifs ou des associations d'aide aux étrangers.

Par leurs conseils, les permanenciers familiarisent les usagers aux subtilités de l'administration française.

L'écoute bienveillante et l'attention portée à chaque situation personnelle permettent de rassurer et d'encourager les personnes reçues dans leurs démarches.

Leur contact est pour les permanenciers une source d'enrichissement personnel.



## **LE SERVICE DE DOMICILIATION**

En 2012 l'ASTI bénéficie de 2 agréments préfectoraux pour la domiciliation :

- L'agrément pour la domiciliation des demandeurs d'asile, obtenu en septembre 2005 et renouvelé pour la seconde fois pour une période de 3 ans par arrêté préfectoral du 21 septembre 2011.
- L'agrément pour la domiciliation des personnes sans domicile stable, dans le cadre de la circulaire du 25 février 2008, délivré par arrêté préfectoral du 3 mars 2011 (et renouvelé le 8 juin 2012).

Cette activité est en grande partie gérée par la secrétaire en particulier pour l'enregistrement du courrier, la gestion des domiciliations dites Cerfa, le contrôle des fiches de domiciliations, la gestion des courriers dits NPAI pour les courriers reçus pour les non domiciliés, l'archivage des courriers non retirés et les enregistrements d'éléments en vue de statistiques ainsi que l'élaboration de celles-ci.

La distribution du courrier est faite par les intervenants bénévoles des permanences juridiques ou par la secrétaire le jour de la permanence administrative.

Quelques chiffres :

	Nb dossiers	courriers	Passages avec retrait	Passages total
Fiches nouvelles créées en 2012 avec courrier	72	1067	410	
Fiches nouvelles créées en 2012 sans courrier	44	0	0	
Fiches refaites en 2012 avec courrier	292	5010	1700	
<b>2012 complet</b>	<b>408</b>	<b>6077</b>	<b>2110</b>	<b>4200</b>
Comparatif 2011	480	5056	1801	3600
Comparatif 2010	173	2963	750	1500

Depuis septembre 2011 nous avons dû limiter les domiciliations aux usagers de l'ASTI ce qui influe sur le nombre de dossiers qui a baissé de 15% par rapport à 2011. Cela ne se fait pas sans douleur car les personnes qui viennent ne comprennent pas notre refus surtout quand ils sont adressés par un organisme officiel type CAIO ou CCAS.

Par contre le nombre de courrier est en augmentation de 20% par rapport à 2011 et a doublé si l'on se réfère à 2010.

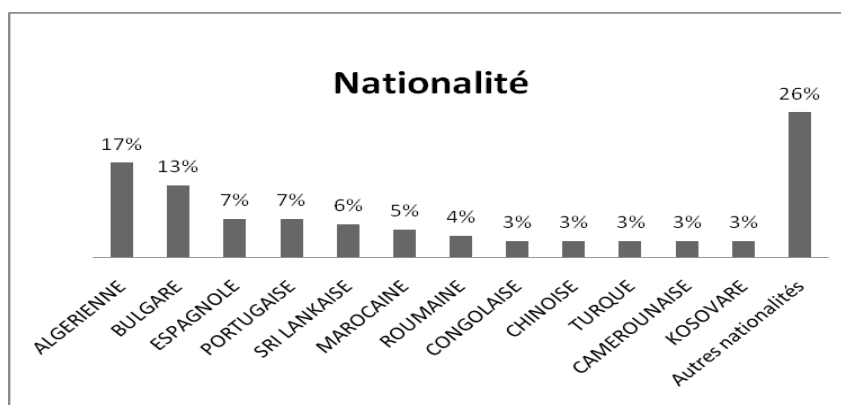
La répartition par sexe montre une prédominance d'hommes (79%) et la répartition par âge montre que 75% des domiciliés ont entre 31 et 60 ans avec 20% de plus jeunes et 5% de plus âgés.

Au total 46 nationalités sont représentées.

Les tableaux ci-après montrent la répartition des personnes domiciliées par origines géographiques.

nombre de personnes	2011	2012
Europe	189	148
Afrique du Nord	114	94
Afrique noire	72	55
pays de l'Est	34	43
Asie et Océanie	46	43
Moyen Orient	19	19
Amérique latine	2	3
non renseigné	4	3
	480	408

nationalité	2011	2012
Algérienne	16%	17%
Bulgare	22%	13%
Espagnole	5%	7%
Portugaise	3%	7%
Sri lankaise	4%	6%
Marocaine	6%	5%
Roumaine	6%	4%
Congolaise	4%	3%
Chinoise	3%	3%
Turque	3%	3%
Camerounaise	2%	3%
Kosovare	2%	3%
Autres nationalités	24%	26%
total	100%	100%



Ces chiffres montrent bien l'incidence des mesures prises par l'ASTI fin 2011 et maintenues en 2012 sur la diminution des domiciliations de Bulgares et Roumains ; il faut noter l'augmentation non négligeable des Espagnols et Portugais.

Une réunion a eu lieu le 13 décembre à l'invitation de la Préfecture (Direction Départementale De la Cohésion Sociale – DDCS) suite à la démarche de plusieurs associations devant la situation alarmante pour les demandeurs de domiciliations qui sont renvoyés d'une association à l'autre et intenable pour les associations qui n'ont pas les moyens de répondre à toutes les demandes. Ces contacts inter-associations et CCAS se sont poursuivis en 2013.

## **LES LIENS AVEC LA FASTI**

Depuis toujours, l'ASTI Bordeaux entretient des liens étroits avec la FASTI et s'implique dans diverses actions d'envergure nationale. Cette année nous avons :

- participé à la **Commission Nationale Femmes** : c'est une militante de Bordeaux qui en a assuré la responsabilité jusqu'à la fin de son mandat mais elle continue à participer à cette commission.

Cette commission permet d'échanger sur les difficultés rencontrées dans les ASTI pour l'obtention de papiers pour les femmes migrantes, de mutualiser nos réponses. En général, les ASTI qui participent à la Commission ont des actions spécifiques ou des permanences spécifiques pour les femmes. A l'ASTI Bordeaux, nous orientons plutôt vers d'autres associations, telles que la Maison des Femmes ou Promofemmes lorsque c'est nécessaire. Nous échangeons aussi sur les actions culturelles et avons des temps de formations dans nos rencontres.

- lancé un concours d'affiche pour le 8 mars.
- produit pour le 25 novembre une brochure intitulée : « **Féminicides : femmes en résistances** » et lancé la réalisation d'un guide sur le droit à la santé pour toutes qui comprendra plusieurs chapitres tels que les droits liés à la maternité, les droits sexuels et reproductifs des femmes ...
- Participé à des **rencontres « Regards Croisés »** rencontres qui ont lieu avant une commission nationale
- Reçu à l'**Asti Bordeaux deux permanentes de la FASTI** : la permanente chargée du volet séjour et la permanente administrative et financière dans le cadre d'un mandat du Bureau Fédéral.

Les liens de la FASTI reposent aussi sur la parution mensuelle d'un **journal Ouvrons les Frontières** (OLF) qui rend compte de la vie du mouvement : les actions, les mobilisations nationales ou provinciales et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications, complétés par **la lettre électronique d'informations du mouvement ASTI** qui rend compte des actions de la Fasti, des mobilisations et de la vie des commissions. Enfin la parution de **KWADO** revue de la Commission Nord Sud sur le thème de « l'accaparement des terres ».

La FASTI a également mis en place un mail dédié pour les ASTI, une page Facebook et réactualisé son site.

**Les orientations du mouvement sont périodiquement (tous les 2 ans) réaffirmées et approfondies par les Congrès. Le dernier s'est tenu à Nîmes en 2011**

Ce congrès avait pour mot d'ordre : « **Halte aux politiques d'enfermement et d'exclusion** »

Il a ainsi :

➤ **réaffirmé nos orientations traditionnelles** : régularisation des sans papiers, citoyenneté pleine et entière pour tous, droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections, droit d'asile pour tous, libre circulation et libre installation, suppression de tous les lieux d'enfermement, suppression des politiques racistes et xénophobes,

➤ **revendiqué**

*en matière d'égalité entre le « Sud » et le « Nord »* la nécessité d'arrêter le pillage des richesses matérielles ou intellectuelles, l'annulation de la dette sans condition d'ajustement aux critères du FMI et de la Banque mondiale, la répartition égalitaire des richesses matérielles, l'arrêt du système néo-colonialiste, la reconnaissance d'un statut de réfugié économique et écologique, l'arrêt de toutes les formes d'exploitation et de domination tant au Nord qu'au Sud.

*en matière de droits des femmes* la protection effective de toute femme victime de violence, l'élargissement des conditions d'accès à l'asile ou à la résidence aux persécutions et violences subies spécifiquement par celles-ci (excision, mariage forcé, viol, persécution en raison de l'orientation sexuelle), l'autonomie juridique.

**Les liens entre ASTI et FASTI sont indispensables** : ils renforcent l'importance du mouvement des ASTI permettant à ce dernier de garder son indépendance d'action, sa capacité d'analyser les changements de la société et de redéfinir des enjeux et des stratégies pour répondre à ces évolutions. Ces liens permettent aussi aux ASTI d'avoir un poids plus important dans l'affirmation de leurs revendications concernant les étrangers.

# **LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES**

## **Représentation dans des Associations**

L'ASTI est représentée dans diverses associations :

**Le CLAP** (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français.

**La Maison des Femmes** est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

**La Halle des Douves** regroupe les organismes et particuliers intéressés par la transformation de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux en Maison de Vie associative et des habitants du quartier Capucins / St Michel / Ste Croix.

## **Représentation dans des Collectifs**

### **PLANETE FLOIRAC 2012**

Samedi 1<sup>er</sup> septembre 2012, de midi à minuit, Parc du Rectorat, quartier Dravemont à Floirac, s'est tenue la 12<sup>ème</sup> édition de cette grande fête populaire de la rive droite.

#### **Rappel.**

*Planète* s'installe tous les ans, le dernier samedi du mois d'août, dans une commune différente de la rive droite : Cenon, Lormont, Floirac et Bassens. Cette manifestation se donne pour objectif l'expression interculturelle et la reconnaissance réciproque, la lutte pour l'égalité et contre les discriminations et l'intolérance, l'action associative en faveur de la citoyenneté, l'affirmation de solidarités locales et internationales.

*Planète* c'est un lieu d'échanges (débat citoyens, forums, palabres), un carrefour de cultures (spectacles vivants, arts plastiques, ateliers éducatifs) et un marché (alimentaire, artisanal, culturel).

#### **Coorganisation.**

*Planète* est une création du *Collectif pour l'Egalité des Droits* mais depuis plusieurs années maintenant la manifestation est organisée avec de nombreux partenaires institutionnels (la Mairie de la commune d'accueil, le Grand Projet des Villes, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, le Ministère de la Culture et de la Communication) et en coorganisation avec d'autres associations.

Depuis deux ans maintenant l'ASTI fait partie de la coorganisation de *Planète* aux côtés du *Collectif pour l'Egalité Des Droits* (avec qui l'Asti entretient des liens étroits et anciens) et d'*O2 radio* (la radio associative des hauts de Garonne installée à Cenon).

### **De midi à minuit, sans interruption.**

La grande scène dressée sur la prairie du Parc du Rectorat a accueilli cette année pas moins de 13 groupes de musiciens, chanteurs, comédiens, danseurs... rock, reggae, soul, jazz, chanson française, Balkans, Afrique, Hip Hop, théâtre, Zumba ...

A l'ombre des beaux arbres du parc se sont déployés les 35 stands du village associatif, où se mêlent assos et orgas militantes, culturelles, sportives, de loisirs... et des artisans.

7 ateliers ont proposé toute la journée des animations artistiques et éducatives : calligraphie, oud, sculpture, maquillage, sciences...

La grande tente des expositions abritait cette année des peintures, la belle série des photographies du *Rahmi* (Réseau Aquitain pour l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration) et les 30 panneaux de l'exposition « Idées reçues sur l'immigration » réalisée par l'Asti.

Deux débats se sont tenus dans les locaux du centre social. L'Asti proposait cette année une restitution du travail collectif « Témoignages en Préfecture : 16 mois d'observations et d'accompagnements dans le service des étrangers de la Préfecture de Bordeaux ». L'autre débat portait sur l'égalité des droits Filles/ Garçon, Femmes/Hommes.

La restauration était assurée par 3 associations qui proposaient de la cuisine africaine et basque.

Deux buvettes, dont l'une tenue par l'Asti, ont éteint la soif des 1500 personnes qui sont passées durant la journée.

### **Mobilisation.**

Cette participation dans la coorganisation de *Planète* a mobilisé une quinzaine de personnes de l'Asti. Elles ont assisté de façon assidue aux nombreuses réunions de préparation au sein des deux commissions (Logistique et Programmation) et aux réunions de Coorganisation. Elles n'ont pas chômé avant, pendant, ni juste après *Planète*, en collant des affiches, diffusant des flyers, montant les installations, participant aux débats, tenant des stands, accueillant le public, organisant le village associatif, démontant les installations et nettoyant le site.

### **Planète 2013.**

Rendez-vous est déjà pris : **samedi 31 août 2013, Parc Séguinaud à Bassens.**

## **GROUPE [TEM.PREF] – (témoignages préfecture)**

### **Rappel de l'histoire :**

Ce groupe est né en réaction au constat, effectué dès juin 2010, d'un durcissement notable de la préfecture vis-à-vis de l'application du droit des étrangers et de l'accueil qui était réservé à ceux-ci aux guichets de la préfecture.

L'initiative prise par quelques membres du Collectif des Travailleurs Sans Papiers Bordelais, de répertorier les dysfonctionnements observés aux guichets du service des étrangers, a rapidement débouché sur la décision de contacter différents acteurs de la défense du droit des étrangers - professionnels, syndicats, associations - pour réfléchir ensemble à cette problématique et opposer une réaction commune.

Ce sont 11 organisations <sup>1</sup> qui ont constitué au final ce groupe de travail. Elles se sont rapidement fixé comme objectif de recueillir le plus grand nombre de témoignages circonstanciés en vue d'actions futures, notamment la production d'un rapport.

### **Année 2012 :**

Le début de l'année a été consacré au travail de rédaction du rapport. Des sous-commissions se sont réparties la rédaction des différents chapitres. Des réunions plénières se sont régulièrement réunies au fur et à mesure que le travail avançait, pour examiner les propositions faites et les valider après corrections collectives.

Le **27/03/2012** une conférence de presse s'est tenue pour présentation du rapport :

La grande majorité des médias locaux sont venus et/ou ont relayé l'information (FR 3 Métropole - TV 7 - Agence Reuters - Sud-Ouest - 20 mn - Bordeaux 7 - A qui - Courrier Français - Echo des Collines - France Bleu Gironde - Clé des Ondes - Radio Chrétienne Bordelaise) ; un membre d'une des associations a été invité sur le plateau de FR 3 ; d'autres sont intervenus sur les ondes de radios locales etc.

L'information a été diffusée par des médias nationaux (AFP, Mediapart).

Le rapport a également été adressé par la poste à différents ministères, leur cabinet, au président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme... et en tout premier lieu à M. le préfet Stéfanini. Les élus locaux en ont aussi été destinataires.

Les répercussions médiatiques qui ont suivi cette large diffusion ont donc été un succès par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés : porter à la connaissance de l'opinion publique la réalité des traitements injustes, méprisant le droit, voire illégaux à l'encontre des étrangers vivant en Gironde et alerter les autorités administratives pour qu'elles mettent fin à ces pratiques.

Au niveau national, plusieurs associations pour la défense des étrangers manifestaient, de différentes façons, à la même période, leur mécontentement, dont les thèmes rejoignaient globalement les nôtres. Ce qui confortait la pertinence de notre travail.

Le rapport est disponible sur le site de l'ASTI (<http://astibordeaux.org/>)

### **Quelles retombées suite au rapport Tem.Pref. et quelles suites ?**

- Il n'y a pas eu de « remontées » directes après la parution du rapport. En revanche, le préfet Stéfanini a signifié son profond mécontentement à un groupe, membre de Tem.Pref., venu le rencontrer pour d'autres motifs : le rapport était sur sa table et il leur a fait part de son irritation.

En août 2012, Un nouveau préfet, M. Delpuech, a été nommé. Nous lui avons fait parvenir par courrier une demande d'audience en octobre. Il nous informait en novembre qu'il nous recevrait en personne le 19 décembre. Lors de cette réunion, il

---

<sup>1</sup>ASTI Bordeaux – UD CGT 33 – CIMADE groupe local Bordeaux - Collectif Asile Bordeaux- Collectif de Soutien aux Travailleurs Sans Papiers Bordelais - Comité Tchétchénie Caucase Gironde – FSU 33 - LDH 33 – RESF 33 - Union Syndicale SOLIDAIRES 33 - l'Institut de Défense des Etrangers de Bordeaux - (participation d'Amnesty International).

nous annonçait que désormais il souhaitait établir un dialogue régulier avec les associations : le secrétaire général de la préfecture se chargerait de ces rencontres.

La rencontre suivante a eu lieu au tout début de 2013, le 31/01. Il semble intéressant de faire un point sur les « tendances » préfectorales qui sont apparues lors de ces 2 réunions.

Les grands axes qui sont ressortis de ces rencontres ont été : l'affirmation par le préfet du désir d'améliorer l'accueil des étrangers en préfecture (sur la base d'un diagnostic de son fonctionnement) et de travailler en collaboration avec les associations ; l'annonce d'une réorganisation prochaine du service du pôle des étrangers (accueil des étrangers sur RV – guichet spécifique pour les demandeurs au titre de la circulaire Valls...) ; des précisions sur les nouvelles mesures prises par le ministère de l'intérieur (application de la circulaire Valls...).

Force est de constater que, si nous reconnaissons aux autorités préfectorales qui nous reçoivent une capacité d'écoute et une tonalité plus « humaine » dans leurs propos, nous restons dans l'expectative :

- Des réponses manifestant peu de prise en compte de nos préoccupations sur les thèmes que nous avons soulevés (étrangers malades – MIE – domiciliation – logement des demandeurs d'asile...) : les problèmes étaient éventuellement reconnus, mais pas de propositions de changements dans les pratiques en place.
- Après un début d'amélioration des conditions d'accueil en préfecture qui a suivi l'arrivée de M. Delpuech, nous ne notons guère d'évolutions positives notables et durables.
- Quant au traitement des dossiers, nous n'avons pas encore suffisamment de retours pour savoir ce qu'il en ressortira.

La prochaine rencontre aura lieu le 29 avril 2013.

- Tem.Pref s'est aussi attelé aux difficultés que rencontrent les étrangers pour se voir délivrer une **domiciliation** : les associations agréées ne peuvent plus gérer le nombre important de leurs domiciliés et n'en accordent plus qu'à leurs « usagers ». Quant aux CCAS, dont la domiciliation est une de leurs missions, certains refusent d'en délivrer pour des raisons peu convaincantes au regard des textes. Nous avons donc organisé une première réunion en novembre avec quelques-unes des associations agréées pour mesurer l'ampleur du problème. La suivante, en décembre, a réuni ces mêmes associations avec un nombre conséquent de représentants de CCAS pour tenter de mettre les choses à plat. Une lettre commune a été adressée au préfet début février pour demande d'audience car il lui revient de s'assurer du bon fonctionnement de ce service. Nous attendons la réponse.

Malheureusement, pour l'heure, le problème reste entier : certains CCAS tiennent toujours la même ligne, les associations ne peuvent toujours pas prendre en charge, sauf exceptions, de nouveaux domiciliés : un des droits fondamentaux des personnes est donc toujours mis à mal.

## **LE RESF 33**

L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005



## **LES CERCLES DE SILENCE**

Depuis cinq ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA).

### **Autres actions ou représentations**

#### **Interventions lors de tables rondes, débats ou ateliers**

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des débats, tables rondes ou bien animer des rencontres sur des thèmes où ses compétences sont reconnues. Nous essayons de répondre à ces invitations avec les intervenants les plus compétents.

##### Février :

Intervention au CEID rue Planterose (Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue) sur les aspects juridiques du droit au séjour des Bulgares

Dans le cadre du festival « la lutte ouvrière c'est pas du cinéma » organisé par Espace Marx participation à 3 débats à l'Utopia et 2 en région (Libourne et Ste Foy la Grande)

##### Mars

Rencontre avec MANA (association de soins et de prévention auprès des migrants) : échange d'informations sur les CADA et PMI

Participation à 3 rencontres-débats organisées par le collectif DNSI (D'ailleurs Nous Sommes d'Ici) dans le cadre de la semaine anticoloniale et antiraciste

##### Avril :

Participation à un colloque sur le droit pénal des étrangers à Bordeaux IV (ISCJ)

##### Juillet

Rencontre d'un groupe d'Américains (professeurs de français) sur les questions d'immigration

##### Septembre

Participation aux journées de l'IDE (Institut de Défense des Etrangers) : table ronde et débat sur « les idées reçues »

##### Novembre

Rencontre avec le professeur Laborde Fac de droit Bordeaux IV dans le cadre de ses recherches sur « la qualité de la norme en droit des étrangers »

##### Décembre

Rencontre avec un groupe de responsables chinois organisée par le Centre économique et culturel franco-chinois sur le thème de l'immigration

#### **Réunions partenaires institutionnels ou opérationnels**

Participation à 5 réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisé par la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la mairie de Bordeaux

Participation au forum social organisé par la Mairie de Bordeaux

Participation au 3<sup>ème</sup> forum départemental sur la vie associative organisé par le Conseil général de la Gironde

Participations aux AG de l'ASTI Pessac, CAIO, CALK, CLAP, Halle des Douves, IPPO et Promo-Femmes Saint Michel

Préparation d'une formation sur le RSA avec la mission emploi et la CAF

## **Participation à des colloques ou conférences**

Avril : fondation Abbé Pierre , rapport sur le mal logement en France

Décembre : Réunion d'information à la CARSAT

## **CONCLUSION**

Nous concluons ce rapport d'activités en rappelant notre attachement à l'esprit de solidarité, et notre conviction que chacun a droit, en toute circonstance et quelle que soit sa nationalité ou son origine, au respect de sa dignité.

Ces principes doivent servir de fondement à la mise en place rapide d'une politique migratoire différente de celle menée ces dernières années, caractérisée par la fermeture des frontières, la précarisation volontaire de la situation des étrangers en France et la multiplication des expulsions. Les conséquences funestes d'une telle politique sont de plus en plus évidentes.

Nous mettrons en oeuvre toute notre énergie pour favoriser une évolution vers les principes de liberté de circulation et d'installation auxquels nous sommes attachés et qui seuls offrent une alternative permettant le respect des droits fondamentaux de toute personne.